



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 29491

Texte de la question

M. Guy Delcourt attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir des centres de formation de musiciens intervenant à l'école (CFMI) ainsi que sur la relance de la coopération interministérielle, pour une réflexion concernant l'éducation artistique et culturelle. Depuis trente ans, le métier de musiciens intervenant à l'école a connu un véritable développement et ces professionnels diplômés qui répondent à la dénomination de dumistes, sont devenus de vrais partenaires culturels dont l'action est unanimement reconnue, tant par les employeurs que sont les élus des collectivités locales, que par les responsables des ministères de l'éducation nationale et de la culture ainsi que par les professeurs des écoles et parents d'élèves. L'objectif est de faire bénéficier les élèves, d'une éducation et d'un apprentissage artistiques tout au long de leur vie scolaire pour atteindre l'ambition de réussite scolaire pour tous que le projet de loi pour la refondation de l'école de la République rappelle. Or, malgré le bilan positif de leur action, les CFMI ont vu leurs dotations baisser et certains sont aujourd'hui en sérieuses difficultés du fait aussi d'une absence de concertation régulière entre les services centraux des ministères de l'éducation nationale, de la culture et de l'enseignement supérieur. Par conséquent, il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur l'avenir des CFMI et s'il prévoit la relance de la coopération interministérielle qui est indispensable pour un vrai développement de l'éducation artistique et culturelle.

Texte de la réponse

C'est en 1984 que les ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale ont affiché une volonté commune de développer l'éducation artistique au sein du système scolaire, incitant la création de « centres de formation de musiciens intervenants en milieu scolaire » (CFMI). Neuf centres ont ainsi vu le jour, revêtant des formes juridiques diverses, mais tous rattachés à une université. Depuis trente ans, ils forment des artistes, musiciens professionnels, pour que les enfants pratiquent la musique à l'école primaire dans une démarche de projet avec les professeurs des écoles. Ce sont ainsi près de 5000 musiciens qui oeuvrent aujourd'hui auprès des enfants, majoritairement en tant qu'assistants principaux d'enseignement artistique au sein des collectivités territoriales. Le ministère en charge de la culture, qui a fait de l'éducation artistique et culturelle dès le plus jeune âge une de ses priorités, est pleinement conscient du rôle des musiciens intervenants dans ce domaine ; leur action pourra d'ailleurs prendre une nouvelle dimension dans le cadre du projet de loi pour la refondation de l'École de la République. Il est donc très attaché à ce que le soutien apporté par l'État aux CFMI soit pérennisé et à ce que ces structures soient confortées. Dans cette perspective, il sera proposé aux ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche d'organiser avec le ministère en charge de la culture une coordination interministérielle dès la rentrée 2013. La première démarche de cette coordination pourrait être le lancement d'une étude sur la formation et le parcours des musiciens intervenants, dans le cadre de la mise en place des nouveaux horaires à l'école primaire et des écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Données clés

Auteur : [M. Guy Delcourt](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29491

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6291

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8187